

# VOUS TRAVAILLEZ PENDANT LA COVID-19?

## VOICI CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

### Congés Maladie

Les employeurs avec au moins 10 employés doivent fournir des congés maladie payés. Les employés couverts gagnent 1 heure pour chaque 40 heures travaillées. La plupart des employés à plein temps ou à temps partiel peuvent utiliser leur congés maladie pour certaines raisons liées à la COVID-19 sans craindre des représailles, y compris :

- ✓ Fermetures administratives d'entreprise.
- ✓ Pour s'occuper de leurs enfants en cas de fermeture d'école ou de crèche.
- ✓ Quarantaine.

Pendant la crise sanitaire COVID-19, les employés ne sont pas obligés de fournir de note médicale afin d'utiliser plusieurs jours de congé consécutifs. Il est possible que vous soyez aussi couvert par le FFCRA, vous donnant accès à des congés supplémentaires.

### Protection contre les représailles durant COVID-19

A Philadelphie les travailleurs sont protégés contre les représailles des employeurs lorsqu'ils :

- ✓ S'expriment à propos de possible violations d'un arrêté de santé publique.
- ✓ Refusent de travailler parce qu'ils se sentent en danger et qu'ils pensent que leur employeur ne respecte pas un arrêté de santé publique

Les représailles incluses:

- Renvoi, discipline
- Menaces liées à votre statut d'immigration
- Réduction de vos heures
- Changement d'emploi du temps
- Perte de responsabilités

### Semaine de Travail Équitable

Depuis le 1er avril 2020, la Semaine de Travail Équitable permet l'accès à un emploi du temps prévisible pour certains employés de la restauration, l'hôtellerie, et la vente au détail.

Les employeurs doivent:

- ✓ Afficher et fournir l'emploi du temps au moins 10 jours en avance.
- ✓ Offrir de Nouvelles heures à leurs employés avant d'en embaucher de nouveaux.

Les employeurs couverts comprennent ceux avec au moins 250 employés et 30 emplacements dans le monde, y compris les établissements de chaînes et les franchises.

- ✓ Ces protections couvrent tous les travailleurs, peu importe leur statut d'immigration.
- ✓ Pas besoin de pièce d'identité pour déposer plainte.
- ✓ Assistance linguistique disponible lorsque vous contactez notre bureau.

